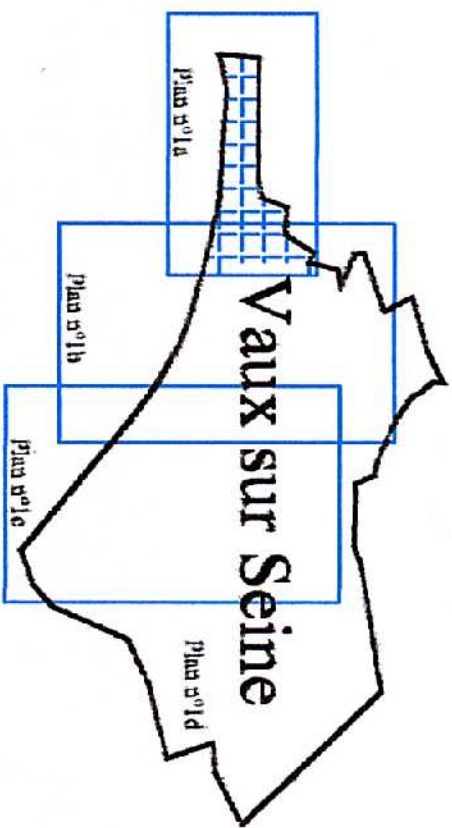


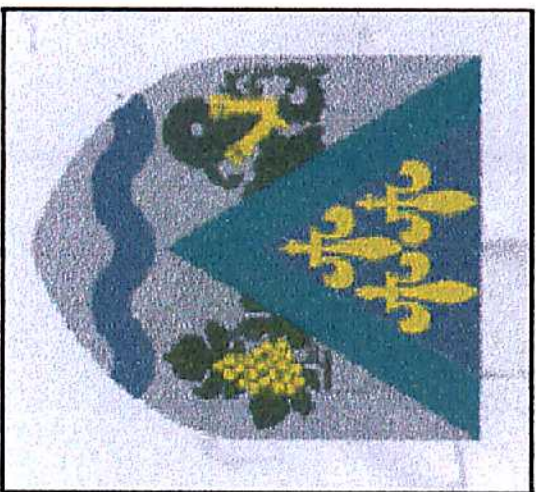
LEGENDE

- - - - - Limite de commune
-  Espace boisé classé à conserver ou à créer
-  Emplacement réservé
-  Bande d'implantation obligatoire
- ★ Construction protégée au titre de l'article L123.1.7ème du code de l'urbanisme (Construction dont la démolition est interdite)
-  Murs à protéger au titre de l'article L123.1.7ème du code de l'urbanisme
-  Alignements d'arbres à protéger au titre de l'article L123.1.7ème du code de l'urbanisme



commune de Vaux sur Seine

plan local d'urbanisme



plan de zonage n°1a

direction départementale
de l'Équipement des Yvelines

Approbation



échelle: 1/2000

